

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015

20H00.

Présents : M. Michel COLLETTE, Maire, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, M Jean-Pierre WRZOCHOL, M Bruno PUIS, M Médéric PARROT. Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE, Mme Nadège ROELENS, Mme Nicole DIMINO, Mme Isabelle FORTE, Mme Odile CORDIER.

Absents excusés :

- M François LAURENT ayant donné procuration à Eric BARRUET.
- Mme Christine NEIVA TORRES ayant donné procuration à M Médéric PARROT.
- Mme Michelle CHAMBRELENT ayant donné procuration à Monsieur Philippe POULAIN.

A été désigné (e) secrétaire : M Eric BARRUET.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014.
- Délibération supplémentaire « création nouvelle mairie ».
- Diagnostic d'assainissement du SITTEUR.
- Avenant n°1 contrat Lyonnaise des Eaux.
- Taxe de raccordement logements collectifs.

Informations diverses :

- Instruction des autorisations du droit des sols (ADS).
- Travaux 2014-2015.
- Site internet.

APPROBATION DU P V DU 18 DECEMBRE 2014

Remarques de M.PUIS :

« Rétrocession de voirie rue Neuve » P 5 , il a demandé quelle urgence il y avait d'intégrer la rue Neuve dans le domaine public.

Il signale qu'il ne réside pas impasse du Petit Près mais 1,rue des Ecoles.

M POULAIN signale que concernant la rue Neuve, il avait été convenu avec l'OPAC qu'une fois les travaux achevés et conformes, la rétrocession aurait lieu.

Monsieur PARROT signale qu'à son avis, le compte rendu ne reflète pas les propos tenus lors de cette séance.

Vote pour : 12.

Vote contre : 3

NOUVELLE MAIRIE/MEDIATHEQUE (délibération n° 01-23/02/15)

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement prévu comme ci-dessous :

Coût du projet :		1 446 710 €
1 ^{ère} tranche : mairie/salle d'exposition	:	692 000 H.T
2 ^{ème} tranche : médiathèque	:	513 595 H.T
Total	:	1 205 592 H.T

Subventions possibles :

Conseil Général :	1 ^{ère} tranche 25%+5% (plafonné à 600 000 €)	: 180 000 €
	2 ^{ème} tranche 25+5 10%	: 179 758 €
DRAC	: 40%	: 205 464 €
TOTAL des subventions		: 565 222 €

Coût T.T.C	: 1 446 710 €
Subventions	: - 565 222 €
<u>Reste à financer</u>	: 881 488€

Il est proposé de prévoir :

Un prêt d'un montant (suivant les ouvertures de plis) de	: 640 000 €.
Un prêt relais TVA	: 241 118 €

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur ces montants maximums et de déposer les dossiers auprès de tout organisme susceptibles de pouvoir accorder une subvention.

Vote pour : 15.

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT DU SITTEUR (délibération n° 02-23/02/15)

Monsieur Philippe POULAIN rappelle que suite au diagnostic, la répartition entre les trois communes (St-Martin-Longueau/Bazicourt/Les Ageux) a été faite.
Le résiduel dû par St-Martin-Longueau est de 13 055,69 €.

Vote pour verser cette au SITTEUR : 15.

Les compte rendu de cette étude fait état de travaux à prévoir ultérieurement sur les trois communes pour un montant de 1 600 000 €

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE LA LYONNAISE DES EAUX DELIBERATION (délibération n° 03-23/02/15)

Monsieur Philippe POULAIN donne les explications concernant la dorsale (il y dorsale à partir du moment où l'assainissement de deux communes minimum se jette dans un même réseau). Pour notre commune, sont concernées la rue du Bois du Jonc et une partie de la RD

1017, ce qui représente 1 053 ml qui vont passer du domaine e St-Martin-Longueau au SITTEUR.

Les membres du conseil municipal doivent donc se prononcer sur la rétrocession de ces parties du réseau.

Vote pour : 15.

TAXE DE RACCODEMENT SUR LES LOGEMENTS COLLECTIFS (délibération n° 04-23/02/15)

Monsieur le Maire informe que la dénomination de cette taxe a changé d'appellation, désormais il s'agit de la PAC (Participation de l'Assainissement Collectif).

La population augmente, certaines habitations individuelles se transforment en logements collectifs, il convient d'adapter la taxe qui avait été votée (1 300 €) en la facturant à chaque logement et non plus à chaque parcelle.

Vote pour : 12.

Abstention : 3.

INFORMATIONS DIVERSES

Instruction des autorisations du droit des sols (ADS) :

Monsieur le Maire avise les membres du conseil municipal qu'à partir du 30 juin prochain, l'instruction des permis de construire ne sera plus assurée par l'Etat (D.D.T).

Sur les 17 communes de la CCPOH, 15 seraient concernées par cette mesure, deux scénarios sont envisagés, instruction des dossiers par la commune de Pont-Ste-Maxence qui possède déjà un service d'urbanisme ou vers la CCPOH.

Le coût de ce service est en cours de chiffrage avec deux variantes :

- Prix forfaitaire/commune/acte.
- Prix/habitant.

Travaux 2015 :

Monsieur Denis MESSIO précise que le dossier concernant la sécurisation de la RD 1017 a été déposé pour la DETR.

Il signale que la commission des travaux a étudié le changement des éclairages de passages piétons et qu'il attend des devis pour le type de lanternes.

Site internet :

Monsieur Eric BARRUET distribue le document concernant les propositions de trois prestataires pour la création du nouveau site de la commune. La proposition la plus intéressante est celle de WEBWORKS, auto-entrepreneur de la commune. Le site sera probablement opérationnel pour la rentrée de septembre.

Info rythmes scolaires :

En l'absence de Monsieur François LAURENT, Président du RPI, Monsieur Eric BARRUET évoque la rencontre avec les parents d'élèves pour la nouvelle organisation proposée par le RPI. Le nouveau schéma d'organisation ci-dessous semble convenir à tous les partenaires :

- L/M/J/V : 8h30/11h30 13h45/16h15
- Mercredi : 8h30/10h30 – NAP 10h30/12h00.

Le projet de réorganisation sera transmis aux autorités compétentes.

Monsieur le Maire précise que le coût du très haut débit/prise (370 €) sera maintenu par le Conseil Général pour les raccordements de la 2^{ème} phase 2018/2022.

Environnement et décors de Noël :

Madame DIMINO informe les membres du conseil municipal que la commission a retenu la proposition de décoration sur la RD 1017 (dans les arbres le long de la plaine de jeux) qui générera un coût supplémentaire d'installation.

Monsieur le Maire signale que les dégâts occasionnés par les corbeaux sur le terrain de football seront traités dans les semaines à venir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.